

APPEL À CANDIDATURES

Du 13 au 26 janvier 2023

ÉLECTION DU REPRESENTANT D'UNE MUTUELLE ETUDIANTE APPELÉ À SIÉGER À LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE L'UNIVERSITÉ, EN QUALITE DE PERSONNALITÉ EXTERIEURE

Conformément au code de l'éducation et à l'article 21 de ses statuts, l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne lance un appel à candidatures pour pourvoir les quatre sièges prévus pour les personnalités extérieures à l'université appelées à être membres de la commission de la formation et de la vie universitaire à titre personnel et devant correspondre aux critères suivants :

- 1 représentant d'une mutuelle étudiante ;
- 1 représentant d'une organisation syndicale de salariés interprofessionnelle ou représentative d'un autre secteur que l'enseignement supérieur et de la recherche, ayant une compétence dans les domaines de la formation initiale, de la formation tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle ou de l'apprentissage ;
- 1 représentant d'une organisation d'employeurs, ayant une compétence dans les domaines de la formation initiale et tout au long de la vie, de l'insertion professionnelle ou de l'apprentissage.
- le directeur du CROUS est membre de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ; il peut y nommer un représentant.

Deux de ces personnalités doivent être des femmes, et deux doivent être des hommes.

Le présent appel à candidatures concerne l'élection du représentant d'une mutuelle étudiante.

Le candidat ne peut être ni inscrit dans l'établissement en qualité d'usager, ni en fonctions au sein de l'établissement. Il sera élu par les représentants usagers membres de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Cet appel public à candidatures diffusé largement est également accessible sur le site internet de l'Université à l'adresse suivante : <https://www.panthéonsorbonne.fr/>

La date et les modalités de dépôt des candidatures

Les candidatures doivent avoir été envoyées **avant le vendredi 26 janvier 2022 à 12 heures par courriel avec accusé de réception** à l'adresse : coordination-instances@univ-paris1.fr avec copie aux adresses nina.berberian@univ-paris1.fr et daji@univ-paris1.fr.

Elles doivent comporter :

- une pièce d'identité
- un curriculum vitæ
- une lettre d'intention
- un acte de l'organisme mentionnant la désignation comme représentant

Les candidatures arrivées hors délais ou incomplètes ne seront pas recevables.

Les modalités d'élection

Élection en commission de la formation et de la vie universitaire lors de sa séance du **mardi 7 février 2023**.

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire procéderont à l'étude des dossiers de candidature des candidats (curriculum vitæ, lettre d'intention, pièces justificatives demandées).

Le vote a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au tour suivant.

Le collège des usagers désigne, par un vote, le représentant d'une mutuelle étudiante pour un mandat de deux ans.

Le choix final du représentant d'une mutuelle étudiante doit garantir la parité stricte entre les femmes et les hommes parmi l'ensemble des personnalités extérieures membres de la commission de la formation et de la vie universitaire.

La durée du mandat

Le mandat du représentant de la mutuelle étudiante est de deux ans.